

Institut de Mécanique Aéronautique et Automobiles

720, route des Dronières – 74350 CRUSEILLES
Agrément DGAC TB 1.1 et TB 2 n°FR.147.0019
Téléphone : 04.50.44.15.11 – Télécopie : 04.50.44.15.75
E-mail : ireo.imaa@mfr.asso.fr
Site Internet : <http://mfimaa.hautesavoie.net>

B.T.S APRES-VENTE AUTOMOBILE **Option : Véhicules Particuliers en alternance**

FORMATION ET DEBOUCHES

Le titulaire du B.T.S "Après-vente Automobile" est un technicien de haut niveau associé à un homme de communication. Avec de l'expérience professionnelle, il dispose :

- des compétences techniques dans les différents aspects de la maintenance,
- des compétences en gestion et organisation après-vente,
- des aptitudes à la communication pour répondre aux attentes de la clientèle,
- des capacités de travail en équipe et d'échanges avec les services internes de l'entreprise et avec les partenaires extérieurs.

Ses activités intègrent notamment :

- l'accueil et la réception de la clientèle,
- le diagnostic des dysfonctionnements des véhicules,
- les interventions de maintenance,
- l'organisation des activités de maintenance,
- l'encadrement et l'animation des équipes d'intervention.

Il exerce son métier dans :

- les entreprises des réseaux après-vente des constructeurs,
- les entreprises indépendantes ou des réseaux d'indépendants,
- les services maintenance des flottes de véhicules,
- les services de méthodes après-vente des constructeurs.

Le technicien Après-vente Automobile conduit ses activités en tenant compte en permanence de trois impératifs :

- Impératif de Santé – Sécurité – Environnement :
 - il s'agit de préserver la santé des personnes,
 - d'assurer leur sécurité tout en préservant les biens et l'environnement.
- Impératif de Qualité :
 - il s'agit de contribuer à l'amélioration constante de la satisfaction clientèle en intégrant une démarche de progrès dans toutes les activités.
- Impératif Economique :
 - bien que le technicien supérieur ne soit pas décideur dans ce domaine, les impératifs de coûts doivent être constamment pris en compte.

Le technicien supérieur A.VA.A est appelé à occuper un poste de :

- réceptionnaire atelier,
- conseiller service dans un atelier,
- chef d'unité,
- chef d'équipe,
- technicien diagnostic,
- conseiller technique pour un constructeur,
- ...

CONDITIONS D'ENTREE A L'INSTITUT DE MECANIQUE

Formation sur trois ans : classe QP MAVA

Jeunes titulaires du Bac Technologique ou d'un Bac Scientifique,
A la fin de la 1^{ère} année, passage de l'examen Bac Professionnel Maintenance Automobiles (option : Voitures Particulières).

Formation sur deux ans :

Jeunes de très bon niveau, titulaires du Bac Professionnel Maintenance Automobiles (option : Voitures Particulières), après tests de l'A.N.F.A.

Jeune titulaires du BAC S.T.I Génie Mécanique, option Système Motorisés de préférence, après tests de l'A.N.F.A.

→ Pour s'inscrire le candidat doit :

- Satisfaire au niveau de recrutement ;
- Adresser un dossier de candidature, à savoir :
 - 1 - le bulletin de candidature rempli et signé,
 - 2 - un Curriculum Vitae dactylographié avec photo récente,
 - 3 - les bulletins scolaires en votre possession de l'année en cours,
 - 4 - les bulletins scolaires de l'année précédente.

Le candidat est ensuite convoqué par courrier à une journée comprenant des évaluations de niveau et un entretien individuel. Elle est organisée par les responsables de l'IMAA et l'A.N.F.A

Les tests sur les connaissances et les acquis sont de niveau Baccalauréat Technologique. Ils concernent les domaines suivants :

- Mathématique,
- mécanique,
- technologie,
- expression française,

L'entretien individuel a pour but de préciser le parcours scolaire du candidat, son projet professionnel et ses motivations.

ENTREPRISES CONCERNEES PAR CETTE FORMATION

- concessionnaires automobiles
- entreprises possédant des flottes de véhicules

RECHERCHE DE L'ENTREPRISE D'APPRENTISSAGE

Au cours de vos démarches, trois cas peuvent se présenter :

1 - vous avez répondu à une annonce et l'entreprise vous propose une formation B.T.S

2 - Vous avez pris contact avec une entreprise qui accepte de vous accueillir et de participer à votre formation pratique.

Après l'acceptation définitive de votre candidature par notre établissement, vous nous ferez parvenir les coordonnées de votre entreprise et nous ferons les démarches administratives auprès de votre employeur pour le contrat.

La date de ce contrat est à déterminer avec l'entreprise (au plus tard à l'issue de la 1^{ère} session).

3 - Votre candidature est retenue et vous ne savez pas où vous adresser ou vous n'avez eu que des refus dans vos démarches.

Nous pouvons éventuellement, selon votre lieu de résidence ou votre acceptation de déplacements, vous aider dans vos démarches. Mais dans ce cas, nous ne pouvons cependant pas garantir la signature de votre contrat avec une entreprise.

MODALITES

→ 1400 h de formation à l'Institut sur 2 années

Par année :

- 9 alternances Institut de Mécanique/Entreprise
- 20 ou 21 semaines de formation à l'Institut de Mécanique
- 27 semaines de formation pratique en entreprise
- 5 semaines de congés payés.

CONTRAT D'ALTERNANCE

Cette formation se déroulera sur deux ans uniquement dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, qui assurera à l'apprenti la couverture sociale et un salaire dont le seuil minimum est le suivant :

AGE	1^{ère} année	2^{ème} année
De 16 à 18 ans	25 % SMIC	37 % SMIC
De 18 à 21 ans	41 % SMIC	49 % SMIC
A partir de 21 ans	53 % SMIC	61 % SMIC

L'apprenti est exonéré des cotisations salariales. L'entreprise l'est des cotisations patronales. Elle bénéficie également d'aides de l'Etat sous forme d'indemnités compensatrices versées par le Conseil Régional.

Institut de Mécanique

Aéronautique et Automobiles

720, route des Dronières – 74350 CRUSEILLES

Agrément DGAC TB 1.1 et TB 2 n°FR.147.0019

Téléphone : 04.50.44.15.11 – Télécopie : 04.50.44.15.75

E-mail : ireo.imaa@mfr.asso.fr

Site Internet : <http://mfimaa.hautesavoie.net>

B.T.S APRES-VENTE AUTOMOBILE **Option : Véhicules Particuliers en alternance**

DOMAINE D'ACTION DE FORMATION POUR L'ENTREPRISE

- Accueil et conseil du client, réception et restitution du véhicule.
- Diagnostic.
- Remise en conformité.
- Organisation et gestion des activités de l'après-vente.
- Réglementation, litiges et expertise.
- Méthode et technique après-vente.
- Formation des personnels après-ventes.

DOMAINE D'ACTION DE L'INSTITUT CONTENU DE LA FORMATION

1. Matières d'enseignement général :

- culture générale et expression,
- langue vivante,
- mathématiques et sciences physiques.

2. Matières d'enseignement technique et professionnel :

- Analyse fonctionnelle, structurelle et mécanique des systèmes automobiles,
- Communication,
- Marketing des services de l'après-vente automobile,
- Gestion des activités de l'après vente automobiles
- Technologie et intervention sur véhicules.